

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 12 février 2025,

L'an deux mil vingt-cinq, douze février à 18h00, le conseil d'administration du CCAS de Champagnier, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Florent CHOLAT, Président du CCAS.

Date de convocation : 4 février 2025

Présents : Florent CHOLAT, Jean Paul JULIEN, Hervé ALOTTO, Chantal BRUN, Gérard DOUGNON, Danièle MOUREN

Absentes : Christine CAVARRETTA, Carole ANDRIES, Céline GELAS (donne pouvoir à Jean Paul Julien)

Secrétaire de séance : JP Julien

Membres en exercice : 9
Membres présents : 6
Nombre de pouvoirs : 1
Membres votants : 7

DLCCAS2025_001 : Convention de partenariat Depann'Familles

L'association Dépann'Familles Isère a pour objet :

- D'organiser un service de dépannage en urgence et de courte durée, pour la garde à domicile des enfants de 0 à 6 ans, particulièrement sur des horaires atypiques et pour des personnes en situation de précarité ou dans des démarches de retour à l'emploi ;
- De proposer, pour les enfants porteurs de handicap de 0 à 20 ans, des temps de garde, de répit, de soutien et des accompagnements éducatifs.

Il est proposé au CCAS de conventionner avec l'association afin de s'engager à aider les familles de la commune par une participation au financement des interventions de l'Association Dépann'familles réalisées sur la commune.

La prestation concerne le service petite enfance (0-6 ans) et le service pour enfants en situation de handicap (0-20 ans).

Le CCAS s'engage à hauteur de 40 heures, tarifée à 24,36 €/heure pour l'année 2025.

Il est proposé au Conseil d'administration de décider :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe avec l'association Depann'Familles Isère ;
- D'engager le CCAS, pour 2025, à hauteur de 40 heures ;
- D'autoriser le Président à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

MODALITÉS DE VOTE : 7 POUR / 0 CONTRE / 0 ABSTENTION

Florent CHOLAT
Président de séance



Jean Paul JULIEN
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire compte-tenu de la
Transmission en préfecture le : 18 FEV. 2025
Notifié : 18 FEV. 2025